

Clinique de l'Anse Colas



Centre de soins médico-psychologiques
et de convalescence



Les médecins psychiatres du centre

- ★ Dr Jihad Koutaich
- ★ Dr Marie-Michelle Loupéda-Résin



La capacité en lits d'hospitalisation

- ★ 40 lits en hospitalisation complète
(en chambre double ou simple)



Route du petit Tamarin - 97 233 Schoelcher

Tél : 05.96.72.79.19 - Fax : 05.96.72.77.50



Etablissement conventionné

Conditions d'admission



Le premier contact avec le patient

Premier contact avec le patient ou avec un tiers adressant le patient à la Clinique : par téléphone, ou accueil physique, par l'employé administratif d'accueil.

Consultation de régulation



La consultation de régulation avec le psychiatre, devenant le psychiatre référent, a lieu dans son cabinet de consultation situé dans l'établissement.

A l'occasion de cette consultation de régulation, le psychiatre détermine si le profil du patient est en adéquation avec l'activité médicale réalisée à la Clinique.

Dans le cas où **le profil du patient est en adéquation avec l'activité médicale** réalisée à la clinique : le médecin remet au patient la feuille d'admission mentionnant la date de l'admission, puis oriente le patient vers l'accueil pour qu'il effectue ses formalités de pré-admission.

Dans le cas où **le profil du patient n'est pas en adéquation avec l'activité médicale** réalisée à la clinique, à l'issue de la consultation de régulation, le psychiatre référent invite le patient à revoir le médecin adresseur (dans le cas où le patient se soit présenté sur avis d'un médecin adresseur); le médecin psychiatre peut aussi orienter vers une autre structure.